

REGLEMENT COURSE L'AYGUADOISE 2017

1/ L'ASPTT HYERES organise une course pedestre dénommée **L'AYGUADOISE**.

Cette course est ouverte à tous licenciés ou non, de cadet à vétéran.

2/ Parcours :

Le parcours est en bord de mer, d'une longueur de **10 kms**, plat.

Les coureurs évolueront sur le sable, la terre, et le bitume.

Le départ a lieu sur la plage de l'Ayguade à 10h00 et l'arrivée sur la place Daviddi à l'Ayguade.

Un ravitaillement est prévu au 5ème Km et un buffet à l'arrivée.

3/ Sécurité :

L'itinéraire est fléché, et des jalonneurs seront positionnés aux principaux changements de direction.

Les deux traversées de routes (rond-point Roland Gourrier et rond-point de l'aéroport) seront sécurisées par la police municipale. La couverture médicale sera assurée par un médecin avec possibilité de déplacement sur le parcours.

4/ Inscriptions, retrait des dossards :

Les inscriptions peuvent se faire :

- Par internet sur le site de l'Ayguadoise (ASPTT HYERES) (<http://ayguadoise.asptt.com>) dès septembre.

- Au magasin DECATHLON LA GARDE (rayon running) les samedi 11 et 18 novembre sous réserve de disponibilité des dossards

- Le jour de la course, place Daviddi de 8h30 à 9h30 sous réserve de disponibilité des dossards

Le nombre de participants est limité à 500.

5/ Droit d'inscription :

Les frais d'inscription sont inclus dans le tarif.

- 14 € (paiement en ligne par CB ou par chèque libellé à l'ordre de l'ASPTT HYERES envoyé à ASPTT Hyères – l'Ayguadoise – BP 30049 – 83402 HYERES CEDEX avant le 18 novembre 2017.

- 16 € à la table le jour de la course

Seules seront validées les inscriptions acquittées et accompagnées d'un certificat médical ou de la licence.

Retrait des dossards le jour de la course.

Le port du dossard épinglé sur la poitrine est obligatoire. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

6/.Licences et certificats médicaux :

Lors du retrait des dossards, les participants devront obligatoirement présenter :

* Soit un certificat médical (copie certifiée conforme) de moins d'un an au jour de la course précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (celui-ci sera conservé par l'organisation).

* Soit une licence FFA ou FFTRI ou Pass'running en cours de validité.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

7/Assurances :

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

8/ Droit à l'image, couverture photo, télévision, vidéo :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la course "l'AYGUADOISE" comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les professionnels audiovisuels doivent obtenir une accréditation auprès de l'organisation.

9/ Protection de l'environnement :

Pour la protection de l'environnement, le participant ne doit pas abandonner ses déchets n'importe où sur le parcours. Des containers sont mis à disposition sur le parcours.

10/.Modification du parcours :

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les participants devront se soumettre aux dernières dispositions de l'organisateur.

10/.Annulation de la course :

En cas d'annulation de la course pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

Je m'engage à avoir pris connaissance du présent règlement, y souscrire et dégage la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait affecter ma santé du fait de mon effort.

Date :

Signature du participant